BURKINA FASO

Unité -Progrès -Justice

DECRET N°2023-0443 /PRES-TRANS/PM MJDHRI/MFPTPS/MEFP portant dissolution du Haut Conseil du Dialogue social

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES;

u la Constitution; Visa CFN=00378 (Mombre

Vu la Constitution; Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022; du 13/04/2023

- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Sur rapport du Ministre de la Justice et des Droits humains, chargée des Relations avec les Institutions, Garde des sceaux ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 mars 2023 ;

DECRETE

- Article 1: Le Haut Conseil du dialogue social, créé suivant décret n°2017-0261/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 05 mai 2017, est dissout.
- Article 2 : Les attributions du Haut Conseil du dialogue social sont transférées au Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale.
- Article 3 : Le personnel administratif mis à la disposition ou détaché auprès du Haut Conseil du dialogue social est reversé au Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale.
- Article 4 : Le salaire du personnel administratif ci-dessus cité est désormais imputé au budget de l'Etat.
- Article 5: Le patrimoine du Haut conseil du dialogue social est transféré à la Présidence du Faso.
- Article 6: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles des dispositions du décret n°2017-0261/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 05 mai 2017 portant attribution, organisation et fonctionnement d'un Haut Conseil du dialogue social.

Article 7: Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et le Protection sociale, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les Institutions, Garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 avril 2023

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Bassolma BAZIE

Aboubakar NACANABO

Le Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des sceaux

Bibata NEBIE/OUEDRAOGO